Mairie de *la Garde* — **Arrondissement de** *Toulon*

Du *trente et un* Juillet *mil huit cent quarante*, à *trois* heure *du soir*

ACTE DE MARIAGE de *Antoine Camoin*

Âgé de *trente* ans, né à *la Garde* département *du Var*, le *onze* du mois de *septembre* mil *huit cent vingt sept*, profession de *cultivateur* domicilié à *la Garde* département *du Var*, fils majeur de *Jean-baptiste Camoin* profession de *cultivateur* domicilié *la Garde* département *du Var* et de *Catherine Perrin* ses parents présents et consentant.

N° 1

Camoin Antoine & Reyfret Marie Caroline

Et de *Marie Caroline Reyfret Bourradier*

Agée de *trente* ans, née à *la Garde* département *du Var*, le *sept* du mois de *décembre* mil *huit cent seize* domiciliée à *la Garde* département *du Var* fille mineure de *feu Joseph Reyfret* profession de *cultivateur* domicilié à *la Garde* département *du Var* et de *Marie Magdeleine Olivier* veuve en seconde noces du dit feu, ici présente et consentant à cette place.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites et affichées en cette commune de la Garde, sans opposition, les dimanches onze et douze du mois de juillet courant.

V. Extrait de naissance de l'épouse ci-dessus qualifiée.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un *Marie Caroline Reyfret* & l'autre *Antoine Camoin*

En présence de *Sieur Eugène Laurent Mouchon* domicilié à *la Garde* département *du Var* âgé de *trente neuf* ans, profession de *propriétaire* non parent ni allié des époux.

De *Sieur Antoine Moreau* domicilié à *la Garde* département *du Var* âgé de *soixante* ans, profession de *cultivateur* non parent ni allié des époux.

De *Sieur Jean Baptiste Hosseu* domicilié à *la Garde* département *du Var* âgé de *quarante sept* ans, profession de *menuisier* non parent ni allié des époux.

Et de *Sieur Antoine Henry Pourrat* domicilié à *la Garde* département *du Var* âgé de *trente neuf* ans, profession de *vitrier* non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi *Laurent Augustin Agarrat*, maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. *Non les témoins et l'époux soussignés lecture faite ainsi que les pièces et mention du présent acte* ont déclaré ne savoir écrire.

entrées Camoin Mouchon Moreau

Hosseu Henry Pourrat Agarrat

Mairie de *la Garde* — **Arrondissement de** *Toulon*

Du *quatre août* *mil huit cent quarante*, à *neuf* heure *du Matin*

ACTE DE MARIAGE de *Joseph Alphonse Lieutaud*

Âgé de *vingt six* ans, né à *la Garde* département *du Var*, le *onze* du mois de *janvier* mil *huit cent quarante* profession de *cultivateur* domicilié à *la Garde* département *du Var* fils majeur de *feu Jean Baptiste Lieutaud* *vivant cultivateur* profession de *cultivateur* domicilié à *la Garde* département *du Var* et de *Marie Antoinette Bertheny* *veuve de feu Dominique Dominici* à *la Garde* ici présente et consentante.

N° 1

Lieutaud Joseph Alphonse & Paurin Rose Claire

Et de *Rose Claire Paurin* sans profession âgée de *trente neuf* ans, née à *la Garde* département *du Var*, le *sept* du mois de *avril* mil *huit cent huit* domiciliée à *la Garde* département *du Var* fille mineure de *Joseph Jean Paurin* profession de *cultivateur* domicilié à *la Garde* département *du Var* et de *marie Christine Granoux*, ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications faites par mots et par monsieur l'officier public de la ville de Toulon les dimanches dix neuf et vingt six juillet dernier, lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement audit mariage dans la forme du droit. 2° l'extrait d'acte de naissance du sieur Lieutaud ainsi que l'acte de naissance de la future épouse portant qu'ils sont nés au lieu dans l'époque ci-dessus désignée, 3° également l'extrait d'acte de décès du père de la future épouse

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un *Rose Claire Paurin* et l'autre *Joseph Alphonse Lieutaud*

En présence de *Sieur Cesar Maffle* domicilié à *la Cassine d'Hyères* département *du Var* âgé de *trente sept* ans, profession de *boulanger* non parent ni allié des époux.

De *Sieur Toussaint Daumas* domicilié à *la Garde* département *du Var* âgé de *trente deux* ans, profession de *charpentier* non parent ni allié des époux.

De *Sieur Claver Antoine Bertheny* domicilié à *la Garde* département *du Var* âgé de *quarante quatre* ans, profession de *cultivateur*, oncle du époux.

Et de *Sieur Joseph Lavene* domicilié à *la Valette* département *du Var* âgé de *vingt cinq* ans, profession de *vitrier* cousin de la future épouse.

Après quoi, moi *Laurent Augustin Agarrat* maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. *Non les témoins cousins de l'époux, la Mère de l'époux aussi que l'époux et Mari de l'époux ont déclaré ne le savoir.*

Daumas Claver Xavier Bertheny Lavene

Maffle Cesar Massy Agarrat